

Question droit fiscal des entreprises

Par **laurent34000**, le **28/02/2014** à **21:33**

Bonjour à toutes et à tous,

Je me permets de faire appel à votre aide car j'ai un cas en l'espèce que notre prof de droit fiscal nous a posé et je dois vous avouer qu'après avoir cherché pendant des heures dans le CGI et sur le net, je désespère..

Le cas est pourtant simple.

Une SARL (BIC) fait l'objet d'une vérification de comptabilité.

L'inspecteur en charge de la vérification demande à l'entrepreneur s'il peut repartir avec la comptabilité des deux années contrôlées. (à priori c'est possible)

Le gérant de la société accepte et signe un reçu avec le détail des pièces emportées. (à priori c'est toujours ok)

Le jour où le gérant va récupérer ses pièces, il en manque quelques unes.

Ma question est donc toute bête mais auriez vous une piste afin de savoir si cela constitue un vice de forme?

J'ai vu tous les cas possibles mais celui ci ne semble apparaître nulle part..(ou alors je ne l'ai pas trouvé)

Par avance merci!

Laurent.